

DIRE

L'an deux mille vingt-trois

Par devant nous, Greffier du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de LYON, a comparu Maître **Jean-Paul SANTA-CRUZ**, Avocat au Barreau de LYON, membre de la SCP JURI-EUROP, demeurant 54 cours Lafayette à 69003 LYON.

Lequel a déclaré compléter le cahier des conditions de la vente enregistrée sous le numéro 22/00036 par les renseignements suivants :

Aux termes d'un jugement rendu le 27 avril 2023, le Tribunal Judiciaire de LYON a :

« PRONONCE la nullité du bail commercial signé entre la SCI GABRIEL PERI et la SASU LYON LOCATION le 1^{er} novembre 2021 portant sur un local commercial lot n°1 situé au rez-de-chaussée du bâtiment A du 35 avenue Gabriel Péri à SAINT FONS ;

PRONONCE la nullité du bail commercial signé entre la SCI GABRIEL PERI et la SASU LYON LOCATION le 1^{er} novembre 2021 portant sur l'appartement n°2 situé au 1^{er} étage du bâtiment A du 35 avenue Gabriel Péri à SAINT FONS ;

PRONONCE la nullité du bail commercial signé entre la SCI GABRIEL PERI et la SASU LYON LOCATION le 1^{er} novembre 2021 portant sur l'appartement n°3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A du 35 avenue Gabriel Péri à SAINT FONS et aux emplacements de stationnement n°17 à 19 ;

PRONONCE la nullité du bail commercial signé entre la SCI 53 GABRIEL PERI et la SASU LYON LOCATION le 1^{er} novembre 2021 portant sur l'appartement n°4 situé au 2^{ème} étage du bâtiment A, l'appartement n°9 situé au rez-de-chaussée du bâtiment B, les emplacements de garage n°47 et 34 et l'emplacement de stationnement n°12 ;

PRONONCE la nullité du bail commercial signé entre la SCI 53 GABRIEL PERI et la SASU LYON LOCATION le 1^{er} novembre 2021 portant sur l'appartement n°5 situé au 2^{ème} étage du bâtiment A et l'appartement n°8 situé au rez-de-chaussée du bâtiment B du 35 avenue Gabriel Péri à SAINT FONS ;

CONDAMNE la SASU LYON LOCATION aux dépens (...) »

Cette décision est assortie de l'exécution provisoire ; un état récapitulatif des locataires en place sera prochainement annexé au cahier des conditions de vente.

Desquelles comparution et déclaration, Maître Jean-Paul SANTA-CRUZ a requis acte et signé avec nous, Greffier, après lecture.

Fait à LYON,
Le 3 mai 2023